

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 457 19 février 2014

# **SOMMAIRE**

Birchgrove Finance S.A	FCHC S.à r.l	1896
Cerberus Lux GP S.à r.l	Federale Management S.A21	1894
Domaines Invests S.A 21890	Feneris Financial Holding S.A	1897
Dressel Décoration S.à r.l 21890	Ferrero International S.A21	1897
DST Europe EC 1 S.à r.l	Fervalue S.à r.l	1896
DST Europe EC 2 S.à r.l	Firminy Capital21	1898
DST Europe EC 4 S.à r.l	FIRST Top LuxCo21	1898
DST Europe EC 5 S.à r.l	Fiscoges	1898
DST Europe EC 7 S.à r.l	Fisconsult S.A	1896
Eagle 1 S.à r.l	Fleurs Holcher S.àr.l21	1897
Eagle 2 S.à r.l	Floripes Petit S.àr.l21	1897
Eagle 3 S.à r.l	Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A 21	1895
East Europe Finance S.A	Fürlehre S.à r.l21	1890
Ecoplus SPF S.A	Global Real Estate S.A21	1891
Elements & Senses S. à r. l	Guardian Automotive-E S.A21	1898
Enlightened Investments S.A 21895	Guardian Brazil Investments S.à r.l 21	1892
Epicerie Chez M & B	Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.	
<b>Escalet Property S.A</b>		1895
<b>Escalet Property S.A</b>	Harrods Property Investments Sarl 21	1931
Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l.	I.I.I. Investissements Industriels Ibériques	
21931	S.A 21	
Euro-Finatel S.A	I.S. Lux S.A	
Europa Presov Park S.à r.l	Jet Aviation Services S.à r.l	
Europa Presov Park S.à r.l	M.F. Holdings s.à r.l	
Exit S.à r.l	Power Transmission Finance S.A21	
Faymonville Immo AG21896	RN S.C.A. SICAR	
Faymonville Lease A.G	Senuvo Europe SA	1913



## Domaines Invests S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 117.002.

## **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration tenu en date du 15 janvier 2014 que:

## Première décision

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg avec effet au 23 décembre 2013.

## Deuxième décision

Le Conseil d'Administration décide de renseigner auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg la nouvelle adresse de Monsieur Jérôme Bach en sa qualité de membre du Conseil d'Administration comme suivant:

- M. Jérôme BACH - demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008271/18.

(140009320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Dressel Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 23, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 89.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008275/9.

(140009067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# DST Europe EC 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.483.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008276/10.

(140008647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Fürlehre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 75, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 50.054.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 16 décembre 2013

Les associés de la société à responsabilité limitée FÜRLEHRE SARL, susvisée, ont pris la résolution suivante: TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les associés décident de transférer le siège social à l'adresse suivante:

75, rue des Aubépines

L-1145 Luxembourg

Ce transfert de siège prend effet au 01/01/2014.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Les associés

Référence de publication: 2014008370/17.

(140008652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



# DST Europe EC 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.484.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008277/10.

(140008646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## DST Europe EC 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.487.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008279/10.

(140008644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## DST Europe EC 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 166.489.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008280/10.

(140008643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# DST Europe EC 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.129.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008281/10.

(140008642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Global Real Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.159.

A décidé de dénoncer le siège de la société avec effet au 8 janvier 2014.

GLOBAL REAL ESTATE S.A. (en liquidation)

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80 159

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

**CF** Corporate Services

Référence de publication: 2014008410/14.

(140009753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



# Eagle 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.057.

Il résulte du contrat de vente des parts sociales en date du 12 décembre 2013, que la société anonyme GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B122589 ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg a acheté les 474 parts sociales de la «Société» à D INVESTMENTS S.à.R.L. avec effet au 18 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008282/13.

(140009081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Eagle 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.056.

Il résulte du contrat de vente des parts sociales en date du 30 décembre 2013, que la société anonyme GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B122589 ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg a acheté les 474 parts sociales de la «Société» à D INVESTMENTS S.à.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008283/13.

(140009152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Eagle 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.052.

Il résulte du contrat de vente des parts sociales en date du 30 décembre 2013, que la société anonyme GERMAN REAL ESTATE PARTNERS LUXEMBOURG S.A. enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B122589 ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg a acheté les 474 parts sociales de la «Société» à D INVESTMENTS S.à.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008284/13.

(140009187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Guardian Brazil Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 5.381.413,20.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 55.934.

## **EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que gérant de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014008391/15.

(140008928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## Elements & Senses S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 28, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008287/10.

(140008908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Escalet Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

Les comptes annuels au 30.11.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**ESCALET PROPERTY S.A.** 

Référence de publication: 2014008290/10.

(140009167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Escalet Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.368.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1 <sup>er</sup> octobre 2013.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg;
- Monsieur Adrien ROLLE, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019:

- Benoît de Froidmont, 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008291/16.

(140009393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Europa Presov Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 150.100,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

Résumé des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social de la Société en date du 10 janvier 2014.

L'Assemblée a décide de:

- 1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Peter Cluff en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet en date du 10 janvier 2014; et
- 2. élire Monsieur Kevin D'Arcy, demeurant professionnellement au 15, Sloane Square, GB-SW1W 8ER Londres, aux fonctions de gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014008292/18.

(140009591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



# Europa Presov Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 114.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008293/10.

(140009592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# East Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 105.556.

Les administrateurs à savoir Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOUTON et Manuel BORDIGNON, tous demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, déclarent démissionner de leurs fonctions d'Administrateurs, avec effet immédiat, de la société EAST EUROPE FINANCE S.A, ayant son siège social au 63-65 rue de Merl à L-2146 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 105 556.

Le Commissaire aux Comptes, à savoir la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, et immatriculée au RCS sous le numéro B 60219, déclare également démissionner de son poste, avec effet immédiat.

De plus, il y a lieu de rayer Mr Stéphane BEST de son poste de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014008300/21.

(140009290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Ecoplus SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.052.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008305/10.

(140009589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Federale Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 76.557.

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2014.

Pour Fédérale Management S.A.

Société Anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014008345/13.

(140009699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



# Enlightened Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 158.313.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008308/10.

(140008846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Epicerie Chez M & B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 104.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008309/9.

(140009066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Euro-Finatel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. de Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 47.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008316/9.

(140009110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Foncière de Gassin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.989.

Le siège social de la société a été transféré au L-1840 Luxembourg, 41, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014008331/11.

(140009583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: RUB 1.408.168.000,00.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

# EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société en date du 14 novembre 2013 l'associé unique a révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant que gérant de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014008392/15.

(140008927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## Exit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 69.549.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008319/10.

(140008873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Fervalue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.588.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008324/9.

(140008901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Faymonville Immo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.851.

Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrates vom 15.01.2014

In Anlehnung an Artikel 1 Absatz 2 der Satzungen der Gesellschaft, hat der Verwaltungsrat am 15.01.2014 einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft ab dem 15.01.2014 an folgende Adresse zu verlegen:

8. Duarrefstrooss

9990 WEISWAMPACH

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die FAYMONVILLE IMMO AG

HCA Sàrl

Weiswampach

Référence de publication: 2014008340/16.

(140009271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## FCHC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6210 Consdorf, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008344/9.

(140009065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Fisconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 145.784.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014008358/10.

(140008742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## Faymonville Lease A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.938.

Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrates vom 15.01.2014

In Anlehnung an Artikel 1 Absatz 3 der Satzungen der Gesellschaft, hat der Verwaltungsrat am 15.01.2014 einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft ab dem 15.01.2014 an folgende Adresse zu verlegen:

8, Duarrefstrooss

9990 WEISWAMPACH

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die FAYMONVILLE LEASE AG

HCA Sàrl

Weiswampach

Référence de publication: 2014008341/16.

(140009272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Feneris Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 47.053.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014008347/11.

(140009192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Findel Business Center, Complexe B.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008348/9.

(140008900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## Floripes Petit S.àr.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 145.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008362/9.

(140009062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Fleurs Holcher S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4810 Rodange, 1, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 94.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014008360/9.

(140009063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



## Firminy Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 133.838.

Suite au contrat de transfert de parts sociales daté du 09 janvier 2014, le nouvel associé de la société est:

Fincor Limited, avec siège social à 4 <sup>th</sup> Floor West Wing, Trafalguar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA et enregistré au Registre de Guernsey sous le numéro 57716.

L'actionnariat de la société est représenté comme suit:

(140009605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

## FIRST Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Le siège social est transféré avec effet immédiat au 68, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er janvier 2014.

FIRST Top LuxCo Sàrl

Un mandataire

Référence de publication: 2014008356/13.

Référence de publication: 2014008355/16.

(140008950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Fiscoges, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8362 Grass, 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 174.051.

Monsieur Philippe Lambert, gérant de la société Fiscoges Sàrl, souhaite informer les tiers qu'il demeure désormais à L-8362 Grass, 6, Rue des Champs.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2014008357/12.

(140009155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg.

R.C.S. Luxembourg B 39.475.

## **EXTRAIT**

Par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 14 novembre 2013 les associés ont révoqué le mandat de M. Patrick Vannimmen en tant qu'administrateur de la Société avec prise d'effet au 14 novembre 2013.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014008425/13.

(140008929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.



# Birchgrove Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 183.328.

## **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen on the thirty-first day of October,

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared the following:

Stichting Birchgrove Finance, having its registered office at 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam, The Netherlands,

here represented by Martin MICHARD (lawyer), residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

## Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "Birchgrove Finance S.A." qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisation, as amended (hereafter the "Securitisation Law").
  - Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

**Art. 5.** The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.



Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

## Title II. - Capital, Shares

**Art. 6.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euros (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the Company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

- **Art. 9.** The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.
- **Art. 10.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

## Title IV. - Supervision

**Art. 13.** The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.



# Title V. - General meeting

**Art. 14.** As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on March 31 st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2015. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

## Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 st of December 2014.
- **Art. 16.** Each year on the 31 st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 17.** Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.
- **Art. 18.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

# Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and (ii) the Securitisation Law.

# Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole share capital as follows:

Stichting Birchgrove Finance	3,100 shares
TOTAL	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

## Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915, as amended on commercial companies have been complied with.

## Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

## Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The number of directors is fixed at three (3).
- 2. The following are appointed directors:
- Peter Diehl, director of companies, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born in Saarbrücken (Germany), on 21 March 1971;
- Damien Nussbaum, director of companies, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born in Strasbourg (France), on 8 October 1972.



- Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme, having its registered office at 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the RCS Luxembourg under number B 37974, represented by Damien Nussbaum.
  - 3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2019.
- 4. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

## A COMPARU:

Stichting Birchgrove Finance, ayant son siège social au 165, Naritaweg, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Me Martin Michard, avocat à la Cour, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

# Titre I er - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Birchgrove Finance S.A." étant une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur la Titrisation").
  - **Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

**Art. 5.** Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.



Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas êtres payées avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas ou les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d'autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 6.** Le capital social souscrit lors de la constitution est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une action ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

## Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution de l'actionnaire ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne à la réunion, à condition que toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion soient reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

**Art. 10.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.



**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et conférer des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

## Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

## Titre V. - Assemblée générale

**Art. 14.** Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mars à 10 heures, et pour la première fois en 2015.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

# Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.
- **Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

# Titre VII. - Dissolution, Liquidation

- **Art. 17.** Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.
- **Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

# Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

## Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital ce	omme suit:
Stichting Birchgrove Finance	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales, sont remplies.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Peter Diehl, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, né à Saarbrücken (Allemagne), le 21 mars 1971;
- Damien Nussbaum, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, né à Strasbourg (France), le 8 octobre 1972.
- Luxembourg Corporation Company S.A., société anonyme, ayant son siège social au 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 37974, représentée par Damien Nuss-
  - 3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.
- 4. Le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivie d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Michard, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014006554/346.

(140007416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

# RN S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 153.952.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of RN S.C.A SICAR (the Meeting), a Luxembourg investment company in capital risk (société d'investissement en capital à risque, SICAR), incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 1 June 2010 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Kesseler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1409 on 9 July 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153952 (the Company).

The Meeting is opened at 3.30 p.m. with Benoit Kelecom residing professionally in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as chairman. The chairman appoints Benoit Dardenne residing professionally in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

1. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;



- 2. it appears from the attendance list that out of the seven million five hundred thirty one thousand (7,531,000) shares issued by the Company, seven million five hundred thirty one thousand (7,531,000) shares are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;
  - 3. the agenda of the Meeting is as follows:
  - (1) waiver of the convening notices;
  - (2) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) decision to approve the interim accounts of the Company for the period starting 1 January 2013 and ending on the date of the liquidation;
- (4) decision to appoint RN Management S.á r.l., represented by Mr Alexander Kuznetsov, Mr Konstantin Solovyev and Mr Godfrey Abel, with registered address at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as the liquidator of the Company (the Liquidator);
- (5) acknowledgement of the decision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) to approve the appointment of the Liquidator to act as liquidator of the Company further to the CSSF letter dated 15 October 2013 (the CSSF Letter) and determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- (6) decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;
- (7) decision to instruct Deloitte Audit as the auditor of the Company (the Auditor) to issue an audit report on the liquidation; and
- (8) acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of the shareholders resolving on the closing of the liquidation.

After deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolutions:

#### First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

## Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation voluntaries).

## Third resolution

The Meeting resolves to approve the interim accounts of the Company for the period starting on 1 January 2013 and ending on the date of the liquidation.

# Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint RN Management S.à r.l. represented by Mr Alexander Kuznetsov, Mr Konstantin Solovyev and Mr Godfrey Abel as the Liquidator.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

# Fifth resolution

The Meeting acknowledges the decision of the CSSF to approve the appointment of the Liquidator to act as liquidator of the Company further to the CSSF Letter.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

The Liquidator will inform the CSSF (i) on a monthly basis of the status of the liquidation process and (ii) each time any difficulty arises in the course of the liquidation process.

## Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation.



#### Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Auditor to issue an audit report on the liquidation.

# Eighth resolution

The Meeting acknowledges that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of the shareholders resolving on the closing of the liquidation, which shall be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed his duties, with in substance the following agenda:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) presentation and approval of the report of RN Management S.á r.l., represented by Mr Alexander Kuznetsov, Mr Konstantin Solovyev and Mr Godfrey Abel, with registered address at 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the liquidator of the Company (the Liquidator) in relation to the liquidation of the Company;
- (3) presentation and approval of the audit report of Deloitte Audit, acting as the auditor of the Company (the Auditor) on the liquidation of the Company;
- (4) release (quitus) to Mr Alexander Kuznetsov, Mr Konstantin Solovyev, Mr Godfrey Abel, Mr Raymond Goebel and Mr Robert Jenkins as members of the board of managers of the general partner of the Company (the Board) and to RN Management S.à r.l. as general partner of the Company for all their duties during, and in connection with, the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 16 December 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company;
- (5) release (quitus) to the Liquidator of the Company for all his duties during, and in connection with, the liquidation of the Company;
- (6) release (quitus) to the Auditor for all its duties during, and in connection with, (i) the financial year having started on 1 January 2013 and having ended on 16 December 2013, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (ii) the liquidation of the Company;
  - (7) decision to close the liquidation of the Company; and
- (8) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at 4.00 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RN S.C.A SICAR (l'Assemblée), une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois, organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 1 Juin 2010 en vertu d'un acte de Maître Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1409 du 9 Juillet 2010, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B -153.952 (la Société).

La séance est ouverte à 15h30 sous la présidence de Benoit Kelecom, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée, Benoit Dardenne, ayant pour adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il est collectivement référé au président, secrétaire et scrutateur ci-après comme aux Membres du Bureau ou au Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

- 1. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les actionnaires présents à l'Assemblée, par les mandataires représentant les actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;
- 2. il ressort de la liste de présence que sur sept millions cinq cent trente-une mille (7.531.000) actions émises par la Société, sept millions cinq cent trente-une mille (7.531.000) actions de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une convocation qui leur était dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux



modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionnés ci-après;

- 3. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision d'approuver les comptes intermédiaires de la Société pour la période débutant le 1 Janvier 2013 et s'achevant à la date de la mise en liquidation;
- (4) décision de nommer RN Management S.à r.l., représentée par M. Alexander Kuznetsov, M. Konstantin Solovyev et M. Godfrey Abel, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme liquidateur de la Société (le Liquidateur);
- (5) connaissance de la décision de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) d'approuver la nomination du Liquidateur pour agir comme liquidateur de la Société suite à la lettre de la CSSF datée du 15 octobre 2013 (la Lettre CSSF) et détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- (6) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, de payer toutes les dettes de la Société et d'émettre un rapport sur la liquidation;
- (7) décision de charger Deloitte Audit agissant en qualité de réviseur d'entreprises (le Réviseur) de la mission d'établir un rapport d'audit sur la liquidation; et
- (8) décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

## Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société débutant au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 et s'achevant à la date de la mise en liquidation.

## Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer RN Management S.à r.l. représentée par M. Alexander Kuznetsov, M. Konstantin Solovyev et M. Godfrey Abel comme Liquidateur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire à la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

## Cinquième résolution

L'Assemblée prend note de la décision de la CSSF d'approuver la nomination du Liquidateur pour agir comme liquidateur de la Société suite à la lettre CSSF.

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Le Liquidateur informera la CSSF (i) tous les mois du statut du processus de liquidation et (ii) chaque fois que n'importe quelle difficulté surgit au cours du processus de liquidation.

# Sixième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

# Septième résolution

L'Assemblée décide de charger le Réviseur de la mission d'établir un rapport d'audit sur la liquidation.



## Huitième résolution

- L'Assemblée reconnait que le Liquidateur convoquera une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de la clôture de la liquidation de la Société qui se tiendra par devant notaire dès que possible une fois que le Liquidateur aura exécuté ses devoirs, et dont l'ordre du jour sera, en substance, le suivant:
  - (1) renonciation aux modalités de convocation;
- (2) présentation et approbation du rapport de RN Management S.à r.l., représentée par M. Alexander Kuznetsov, M. Konstantin Solovyev, et M. Godfrey Abel, ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur) en rapport avec la liquidation de la Société;
- (3) présentation et approbation du rapport d'audit de Deloitte Audit agissant en qualité de réviseur d'entreprises (le Réviseur) sur la liquidation de la Société;
- (4) décharge (quitus) à accorder à M. Alexander Kuznetsov, M. Konstantin Solovyev, M. Godfrey Abel, M. Raymond Goebel et M. Robert Jenkins, en tant que membres du conseil de gérance de l'associé gérant commandité de la Société (le Conseil d'Administration) et à RN Management S.à r.l., en tant qu'associé gérant commandité pour l'exécution de tous leurs devoirs pendant, et en relation avec, l'exercice social commencé le 1 er janvier 2013 et clôturé le 16 décembre 2013, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation la Société;
- (5) décharge (quitus) à accorder au Liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs pendant et en relation avec la liquidation de la Société;
- (6) décharge (quitus) à accorder au Réviseur pour l'exécution de tous ses devoirs pendant, et en relation avec, (i) l'exercice social commencé le 1 <sup>er</sup> janvier 2013 et clôturé au 16 décembre 2013, date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation la Société et (ii) la liquidation de la Société;
  - (7) décision de clôture de la liquidation de la Société; et
- (8) décision de déposer et conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation à l'adresse suivante: au 2, rue d'Alsace, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16H00.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B. KELECOM, B. DARDENNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58911. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003207/225.

(140002779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

## M.F. Holdings s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 47.258.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of June at 3.00 p.m.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of M.F. Holdings S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 683,966,125.58 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg under number B 47258, incorporated pursuant to a deed of Maître Christine Doerner, notary then residing in Bettembourg, dated March 14 <sup>th</sup> , 1994, published in the Luxembourg Memorial C in 1994 number 291 (the "Company") and the articles of association (the Articles) of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the officiating notary, dated June 30 <sup>th</sup> , 2011 published in the Luxembourg Memorial C dated September 23 <sup>rd</sup> , 2011 number 2252.

There appeared the sole shareholder of the Company,



McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 171849;

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a proxy given under private seal, delivered to him (the "Sole Shareholder").

The said proxy, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

#### Agenda

- 1. Cancellation of the nominal par value of all the shares of the Company;
- 2. Issuance of new class A shares without increase of the share capital of the Company;
- 3. Subscription and payment of new class A shares by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder;
- 4. Cancellation of the class B and C shares of the Company;
- 5. Setting up of a nominal par value per class A shares at sixty one point zero six six two one two two two nine Canadian Dollars (CAD 61.066212229);
  - 6. Subsequent amendment of article 5 of the Articles;
- 7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Capita Fiduciary S.A. and any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class B and C shares in the share register of the Company; and
  - 8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions were taken:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel the nominal par value of all the shares of the Company.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue two (2) class A shares of the Company without increasing the share capital of the Company, with a share premium attached thereto in an amount of eight hundred million eight hundred seventy-six thousand seven hundred ninety one Canadian Dollars (CAD 800,876,791) (the "Class A Shares").

# Third resolution

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the Class A Shares by way of a contribution in kind to the Company of an amount of eight hundred million eight hundred seventy-six thousand nine hundred thirteen Canadian Dollars thirteen Cents (CAD 800,876,913.13) consisting of one (1) class B share and one (1) class C share without nominal par value and an aggregate share premium amount attached thereto of eight hundred million eight hundred seventy-six thousand seven hundred ninety one Canadian Dollars (CAD 800,876,791) (the "Contributed Shares").

As a result, the Class A Shares have been fully paid up by the contribution of the Contributed Shares.

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the owner of the Contributed Shares and is solely entitled to, and possesses the power to dispose of, the Contributed Shares;
- (ii) the class B share and the class C share are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the class B share and the class C share and the class B share and the class C share are not subject to any attachment;
- (iii) there exist no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Shares be transferred to him; and
- (iv) all the necessary authorisations have been obtained and all the necessary formalities have been performed in Luxembourg so that the Contributed Shares are freely transferable in accordance with the laws of Luxembourg and the articles of association of the Company
- (v) The value of the Contributed Shares is at least at eight hundred million eight hundred seventy-six thousand nine hundred thirteen Canadian Dollars thirteen Cents (CAD 800,876,913.13).

The value of the Contributed Shares has been evidenced by a management certificate issued by M.F. Holdings stating that:

- 1. The Sole Shareholder is the registered owner of the Contributed Shares and is solely entitled to, and possesses the power to dispose of, the Contributed Shares;
  - 2. the Class B share and the Class C share are in registered form;
  - 3. the Class B share and the Class C share are fully paid up;



- 4. all the necessary authorisations have been obtained and all the necessary formalities have been performed in Luxembourg so that the Contributed Shares are freely transferable in accordance with the laws of Luxembourg and the articles of association of the Company;
- 5. The value of the Contributed Shares is at least at eight hundred million eight hundred seventy-six thousand nine hundred thirteen Canadian Dollars thirteen Cents (CAD 800,876,913.13).

The value of the Contributed Shares has been confirmed by the management of the Company, as it has been evidenced to the notary.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves that, simultaneously to the above issuance, subscription and contribution, the Contributed Shares be cancelled so that the share capital of the Company is now represented by 11,200,402 Class A shares without nominal par value.

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to set up a nominal par value at sixty one point zero six six two one two two nine Canadian Dollars (CAD 61.066212229) per class A shares.

## Sixth resolution

As a result of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred eighty-three million nine hundred sixty-six thousand one hundred twenty-five Canadian Dollars fifty eight cents (CAD 683,966,125.58), represented by eleven million two hundred thousand four hundred two (11,200,402) class A shares of a par value of sixty one point zero six six two one two two nine Canadian Dollars (CAD 61.066212229) each, fully paid up.

The capital may be increased at any time under the conditions specified by article 199 of the law of 10 <sup>th</sup> August 1915 as amended."

### Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Capita Fiduciary S.A. and any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the cancellation of the class B and C shares and with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

## Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present notarial deed, have been estimated at about EUR 6,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juin à 15.00 heures.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

## Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de M.F. Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement en vertu des lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de CAD 683.966.125,58, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 47 258, constituée par acte par-devant Maître Christine Doerner, notaire alors de résidence à Bettembourg en date du 14 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 291 en 1994 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés et ce pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant, daté du 30 juin 2011 publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2252 du 23 septembre 2011

A comparu, l'associé unique de la Société,

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171 849,



ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société:

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
- 2. Emission de nouvelles parts sociales de classe A sans augmenter le capital social de la Société;
- 3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales de classe A par apport en nature par l'Associé Unique;
- 4. Annulation des parts sociales de classe B et C de la Société;
- 5. Fixation de la valeur nominale des parts sociales de classe A à soixante et un virgule zéro six six deux un deux deux deux neuf dollars canadien (CAD 61,066212229)
  - 6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;
- 7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorisation donnés à tout employé de la société Capita Fiduciary S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder à l'annulation des parts sociales de classe B et C dans le registre des parts sociales de la Société; et
  - 8 Divers

Après que l'agenda a été approuvé par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

## Deuxième résolution

l'Associé Unique décide d'émettre deux (2) parts sociales de classe A sans augmenter le capital social de la Société, avec une prime d'émission attachée auxdites parts d'un montant de huit cent million huit cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt onze dollars canadien (CAD 800.876.791) (les «Parts Sociales de Classe A»).

## Troisième résolution

L'Associé Unique décide de souscrire aux Parts Sociales de Classe A au moyen d'un apport en nature à la Société d'un montant de huit cent million huit cent soixante seize mille neuf cent treize virgule treize dollars canadien (CAD 800.876.913,13) consistant en une (1) part sociale de classe B et une (1) part sociale de classe C sans désignation de valeur nominale et une prime d'émission totale attachée auxdites parts sociales de classe B et C de huit cent million huit cent soixante-seize mille sept cent quatre-vingt onze dollars canadien (CAD 800.876.791) (les Parts Sociales Apportées)

Par conséquent, les Parts sociales de Classe A sont entièrement libérées par l'apport des Parts Sociales Apportées.

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- il est le propriétaire des Parts Apportées et seul titulaire des droits sur les Parts Apportées et possède le pouvoir d'en disposer;
- les parts sociales de classe B et de classe C ne sont grevées d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les parts sociales de classe B et de classe C et les parts sociales de classe B et de classe C ne sont sujettes à aucune saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption, ni aucun autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Parts Apportées lui soient cédées.
- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies au Luxembourg pour que les Parts Apportées soient librement cessibles conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg et aux statuts de la Société.
- La valeur des Parts Sociales Apportées est d'au moins de huit cent million huit cent soixante mille seize mille neuf cent treize virgule treize dollars canadien (CAD 800.876.913,13).

La valeur des Parts Apportées a été confirmée par un certificat délivré par les administrateurs de M.F. Holdings, attestant que:

- L'Associé Unique est inscrit en tant que propriétaire des Parts Apportées et possède le pouvoir de disposer des Parts Apportées;
  - les parts sociales de classe B et de classe C sont nominatives;
  - les parts sociales de classe B et de classe C sont entièrement libérées;



- toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues et toutes les formalités ont été remplies au Luxembourg pour que les Parts Apportées soient librement cessibles conformément aux lois du Grand Duché de Luxembourg et aux statuts de la Société;
- Les Parts Apportées ont une valeur d'au moins de huit cent million huit cent soixante seize mille neuf cent treize virgule treize dollars canadien (CAD 800.876.913,13).

La valeur des Parts Apportées a été confirmée par les gérants de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire.

## Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que, simultanément à l'émission, souscription et apport décrits ci-dessus, les Parts Sociales apportées sont annulées de sorte que le capital social de la Société est désormais représenté par 11.200.402 parts sociales de classe A sans désignation de valeur nominale.

## Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales de classe A à soixante et un virgule zéro six six deux un deux deux neuf dollars canadien (CAD 61,066212229) chacune.

## Sixième résolution

En conséquence de ce qui précède, L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:

**Art. 5. Capital.** «Le capital social est fixé à six cent quatre vingt trois millions neuf cent soixante six mille cent vingt cinq virgule cinquante huit Dollars canadiens (CAD 683.966.125,58) représenté par onze millions deux cent mille quatre cent deux (11.200.402) parts sociales de classe A, dune valeur nominale de soixante et un virgule zéro six six deux un deux deux neuf dollars canadien (CAD 61,066212229) chacune, entièrement libérées.

Le capital pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 ainsi modifiée.»

## Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et mettre à jour les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner tous pouvoirs et autorisations à tout employé de Capita Fiduciary S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'annulation des parts sociales de classe B et C et à l'enregistrement des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société;

# Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à 6.800,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2013. Relation GRE/2013/2386. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2014003733/218.

(140002733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

## Senuvo Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 183.118.

# **STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on thirtieth day of December.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Va Bene LLC, a company incorporated under the laws of United State of America, with a registered address at 9350 S. 150 E., Sandy 740, UT 84070-2744, United States of America,



here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one proxy.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it. The appearing has, through its proxyholder, requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which she forms:

## Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

**Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and these articles of incorporation.

The company exists under the name of "Senuvo Europe SA".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the Company is marketing and distribution of nutritional, health and wellness products, the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind to its subsidiaries.

The Company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.

## Title II. - Capital, Shares

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND Euros (31,000.-EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares without nominal value having all the same rights.

Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may only be issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

# Title III. - Management

**Art. 6.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. However, to the extent that the Company is incorporated by a single shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the Company may be managed by one director only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the



term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 7.** The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (resolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

- Art. 7. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.
- Art. 8. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.
- **Art. 9.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

- **Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors, or by the sole signature of the Sole Director, or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.
- **Art. 11.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such



other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law. The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

At any general meeting, the general meeting shall not validly deliberate unless at least three-fourths of the capital is represented. All decisions by general meeting of shareholders shall be taken by at the simple majority of the votes cast.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

However, the nationality of the company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

## Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Wednesday of June at 15.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

# Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 15.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.
- **Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

## Title VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## Title VIII. - General provisions

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 <sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.



## Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2014.
  - 2) The first annual general meeting shall be held on 2015.

## Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing Va Bene LLC declares to subscribe to the whole capital.

All the shares have been paid-in up to twenty five point seventy seven percent (25,77%) of their value so that the amount of seven thousand nine hundred ninety euro (EUR 7,990.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 <sup>th</sup> 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,300.-.

## **Extraordinary General Meeting**

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering herself as duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following are appointed sole director:
- Mr. Bertrand MOUPFOUMA, attorney-at-law, born on 7 May 1972 in Orléans (France), with his professional residence at 15, Rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, as Sole Director, who has the broadest powers of the Board of Directors.
  - 3.- Has been appointed statutory auditor:
- IC Dom-Com, a Luxembourg Société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, Place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 133 127.
  - 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016
  - 5.- The registered office of the company is established in L-1249 Luxembourg 15, rue du Fort Bourbon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster.

The document having been read to the appearing, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Va Bene LLC, une société constituée sous le droit des Etats Unis d'Amérique dont le siège social est 9350 S. 150 E., Sandy 740, UT 84070-2744, Etats Unis d'Amérique;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:



## Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts. La société existe sous la dénomination de "Senuvo Europe SA".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** L'objet de la Société est le marketing et la distribution de produits nutritionnels, pour la santé et le bien-être, l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte à ses filiales.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

## Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions sans valeur nominale ayant tous les mêmes droits.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Titre III. Administration

**Art. 6.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'il est constaté, à une assemblée générale des actionnaires, que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire constatant qu'il y a plus d'un actionnaire dans la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.



En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- **Art. 9.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

- Art. 10. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par la signature individuelle de l'Administrateur Unique de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.
- Art. 11. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société



auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

A toute assemblée des actionnaires, l'assemblée ne délibérera valablement que si les trois-quarts au moins du capital sont représentés. Toute décision de l'assemblée requerra pour être valable de réunir la majorité simple des trois-quarts au moins des votes exprimés.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

# Titre IV. Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

## Titre V. Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

# Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 15.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.



# Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

## Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante Va Bene LLC déclare souscrire l'intégralité des actions émises.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq virgule soixante-dix-sept pourcent (25,77%) de sorte que la somme de sept mille neuf cent quatre-vingt-dix Euros (7.990.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

## Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 1.300,- EUR.

## Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur unique:
- Monsieur Bertrand MOUPFOUMA, avocat, né le 7 mai 1972 à Orléans (France), ayant son adresse professionnelle au 15 rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg en tant qu'administrateur unique, lequel exercera les pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.
  - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- IC Dom-Com, société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133127.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.
  - 5. Le siège social de la société est fixé à 15 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2014. Relation GRE/2014/99. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014003869/429.

(140002851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

# Cerberus Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 183.307.

# **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg,



#### THERE APPEARED:

Cerberus Capital Management, L.P., a Delaware limited partnership and a registered investment adviser with the US Securities and Exchange Commission, having its registered address at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and assigned the file number 2332406 by the Secretary of State of Delaware,

here represented by:

Aisling WHELAN, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on 12 December 2013,

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limité), which is hereby incorporated:

## Name - Registered office - Duration - Object

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the shareholder a private limited company (société a responsabilité limitée) under the name of "Cerberus Lux GP S.à r.l." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended ("1915 Law").

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Company's shareholders («General Meeting») deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers (the «Board»).

The Board shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg-company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. Objects.** The Company's corporate object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise and may render any assistance by way of loans, guarantees, collateral, pledges or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or any company belonging to the same group of companies.

The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchases, stock lending and similar transactions.

The Company may borrow in any kind and form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

## Share Capital - Shares

**Art. 5. Share Capital.** The initial subscribed capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 6. Shares. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.



Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

# **Management - Supervision**

Art. 7. Appointment and Removal of Managers. The Company shall be managed by one or more managers, whom need not be a shareholder of the Company. Where there is more than one manager appointed they will constitute the Board. The Board shall comprise of two categories of managers («Category A Manager» and «Category B Manager» respectively) and at all times the Board must comprise at least one Category A Manager and at least one Category B Manager.

Managers are elected for a renewable term of a maximum of six (6) years by the General Meeting, which shall further determine the number of managers, their remuneration and the term of their office.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a written resolution of the General Meeting. Retiring members of the Board are eligible for re-election.

In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining managers will convene a General Meeting within fifteen (15) working days who will appoint a new manager.

# Art. 8. Board of Managers. Powers of the Board

- (i) The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
  - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents of the Board.
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance by mail, facsimile, email or any other electronic means of communication, except in case of emergency, the nature and circumstances of which must be set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before, within or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) The sole manager or, in case of plurality of managers, the Board, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Meetings of the Board shall be held in Luxembourg.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented by proxy. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, and must include at least one vote from a Category A Manager and a Category B Manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all of the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions") are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
- (viii) Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by either the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board represented by the manager delegated for this purpose.

## Representation

- (i) The Board may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.
- (ii) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers in all matters, one of whom must be a Category A Manager and one of whom must be a Category B Manager or by the joint or single



signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 9. Sole Manager.** If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Where this Article 9 is applicable, the Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.
- **Art. 11. Indemnification.** The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally judged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.
- **Art. 12. Statutory Auditor.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several auditors. The auditors shall be appointed by the General Meeting which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The auditor(s) shall be eligible for re-appointment.

## **General Meetings**

Art. 13. Powers of the General Meeting. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of a single shareholder owning all the shares, it shall exercise all the powers conferred to the General Meeting under section XII of the 1915 Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

In case there is more than one shareholder, decisions shall be taken in a General Meeting or by written consultation at the instigation of the Board. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Shareholders meetings may be convened by the sole manager or, in case of plurality of managers, by any one of the managers.

If all the shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

General Meetings shall be held in Luxembourg. Any shareholder may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a shareholder, to represent him at a General Meeting and to vote in his name and stead.

**Art. 14. Proceedings, Vote.** General Meetings shall meet upon call of the Board or, if exceptional circumstances require so, by any manager.

The resolutions shall be validly taken insofar as shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the 1915 Law.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

# Financial Year - Profits - Reserves

**Art. 15. Financial Year.** The Company's financial year runs from the 1 st of January to the 31 st of December in each year.

Each year on the 31 st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the sole manager or, in case of plurality of managers, by the Board.



**Art. 16. Profits - Reserves.** The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the General Meeting.

# **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the General Meeting who shall determine their powers and remuneration.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the shareholders on the shares of the Company. The final surplus will be distributed to the shareholders in proportion to their respective shareholding.

**Art. 18. General Provision.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the 1915 Law.

### Transitional provisions

The first financial year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2014.

### Subscription and payment

Cerberus Capital Management, L.P. represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-

# Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company unanimously resolved the following:

- 1. The following persons are appointed as Category A Managers of the Company until the next General Meeting approving the annual accounts as at 31 December 2014:
- Mr Faruk Durusu, born on 20 June 1978 in Yildizeli, Turkey and residing professionally at Atrium Business Park 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Philippe Van Den Avenne, born on 29 April 1972 in Beloeil, Belgium and residing professionally at Atrium Business Park 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg
- 2. The following person is appointed as Category B Manager of the Company until the next General Meeting approving the annual accounts as at 31 December 2014:
- Gerardus Johannes Schipper, born on 24 October 1965 in Zevenaar, The Netherlands and residing professionally at Oude Utrechseweg 32, 3743KN Baarn, The Netherlands.
  - 3. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

# Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.



# Follows the French version. Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

### A comparu:

Cerberus Capital Management, L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée selon les lois du Delaware, conseiller de placement inscrit auprès de la United States Securities and Exchange Commission, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 875 Third Avenue, New York, New York 10022, enregistrée sous le n°2332406 auprès du Secrétaire d'Etat du Delaware,

représentée par Aisling WHELAN, avocate, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquée ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter les dispositions statutaires ci-après d'une société à responsabilité limitée figurant à la présente:

# Dénomination - Siège social - Durée - Objet

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il existe entre les associés une société à responsabilité limitée prenant la dénomination de ««Cerberus Lux GP S.à r.l.», (ci-après désignée la «Société»), qui sera régie par la loi applicable et notamment la loi sur les sociétés du 10 août 1915, (ci-après désignée la «Loi de 1915») telle que modifiée.
- Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés de la société (ci-après désignée l'«Assemblée Générale»), statuant comme en matière de changements des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance (ci-après désigné le «Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance pourra en outre établir des bureaux, centres administratifs et agences partout où il le jugera utile, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient complètement revenues à la normale. Un tel transfert n'aura, cependant, pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le dirigeant de la Société le mieux placé pour le faire dans les circonstances.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, entre autres, par voie de souscription ou d'acquisition de titres et droits via la participation, la contribution, la souscription, l'aliénation par vente ou l'option, la négociation ou tout autre moyen, ou d'instruments financiers de la dette sous quelque forme que ce soit, et l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties, nantissements, gages ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés. La Société peut subordonner ses créances (ou réclamations) au profit de tiers pour les obligations de l'une de ces sociétés ou entreprises.

La Société peut également conclure, signer, mener à bien et exécuter des swaps, des instruments financiers à terme, des instruments dérivés, des contrats d'options, des rachats, des prêts de titres et opérations similaires.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et émettre à titre privé des obligations, billets, titres, créances et certificats.

Au-delà de ce qui précède, la Société peut effectuer toutes opérations juridiques, commerciales, techniques et financières et, en général, toutes opérations en relation directe ou indirecte avec les domaines d'activités cités ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet social dans l'ensemble des domaines d'activités cités ci-dessus.

# Capital social - Parts sociales

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.
- Art. 6. Parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.



Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **Gestion - Représentation**

**Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non de la Société. Dans le cas où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance est constitué de deux catégories de gérants (respectivement désignées ci-après «Gérant de Catégorie A» et «Gérant de Catégorie B») et le Conseil de Gérance est constitué en permanence d'au moins un Gérant de Catégorie A et d'au moins un Gérant de Catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée maximale de six (6) ans par le Conseil de Gérance, qui détermine en outre le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision écrite du Conseil de Gérance.

Les membres sortant du Conseil de Gérance sont rééligibles.

En cas de vacance du Conseil de Gérance pour cause de décès, de démission ou de toute autre raison, les gérants en place se rassemblent en Assemblée Générale dans les quinze (15) jours ouvrables et nomment un nouveau gérant.

# Art. 8. Conseil de Gérance. Pouvoirs du Conseil de Gérance

- (i) Le Conseil de Gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents du Conseil de Gérance pour des tâches spécifiques.

# Procédure

- (i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un gérant quelconque au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe est à Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingtquatre (24) heures à l'avance par courrier, téléfax, courriel ou tout autre moyen de communication électronique, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence doivent être mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant, pendant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.
- (iv) Le gérant unique ou, en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance peut donner procuration à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches spécifiques. Le Conseil de Gérance se rassemble à Luxembourg.
- (v) Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et doit inclure au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et au moins un vote d'un Gérant de Catégorie B. Les décisions du Conseil de Gérance sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Gérance ou, dans le cas où aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (ci-après désignées les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
- (viii) Tout litige impliquant la Société en tant que demandeur ou défendeur est géré au nom de la Société soit par le gérant unique, soit, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le gérant spécialement délégué à cet effet.



# Représentation

- (i) Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut également nommer des fondés de pouvoirs pour des transactions particulières et les révoquer à tout moment.
- (ii) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la signature seule ou conjointe de toute personne dont le pouvoir a été accordé par le Conseil de Gérance, mais uniquement dans les limites d'un tel pouvoir.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil de Gérance ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Lorsque l'article 9 s'applique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

- **Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.
- Art. 11. Indemnisation. La Société peut indemniser tout gérant ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un gérant ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est associé ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec toute action, procès ou procédure dans lesquels il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.
- **Art. 12. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### Assemblées Générales

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

Dans le cas où un associé unique possède la totalité des parts sociales, il exerce l'ensemble des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale à la Section XII de la Loi de 1915 et ses décisions sont écrites et constatées sous forme de procèsverbaux.

Dans le cas de la pluralité des associés, les décisions sont prises lors des Assemblées Générales ou par consultation écrite à la demande du Conseil de Gérance. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Le gérant unique ou en cas de pluralité des gérants, l'un des gérants fixe la réunion des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

L'Assemblée Générale doit se tenir à Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, de le représenter à l'Assemblée Générale et de voter en son nom et à sa place.

**Art. 14. Procédure - Vote.** Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil de Gérance ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par tout gérant.

Les décisions sont valablement prises lorsque les associés représentant plus de la moitié du capital ont adopté ladite décision.

Si ce seuil n'est pas atteint à la première assemblée ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions sont adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment de la portion du capital représenté.

Les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (numérique) des associés détenant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société, soumis aux dispositions de la Loi de 1915.

Cependant, la nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements de ses associés peuvent être étendus uniquement avec le consentement de la totalité des associés et conformément à tout autre obligation légale.

# Exercice - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 15. Exercice. L'exercice de la Société commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.



Au 31 décembre de chaque année un inventaire de l'actif et du passif de la Société ainsi qu'un bilan et un compte de résultat sont dressés par le gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 16. Bénéfices - Réserves. Le bénéfice net est constitué par les revenus de la Société déduction faite des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions et des impôts.

Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5%) à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Dans le cas où, à tout moment et pour toute raison que ce soit, la réserve n'atteint plus ce seuil, le prélèvement reprend jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée.

Le solde restant du profit sera à disposition de l'Assemblée Générale.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 17. Dissolution.** La Société ne peut être dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

La dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être décidées qu'après approbation de la majorité (numérique) des associés possédant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Dans le cas de la dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le solde restant après paiement de toutes les charges, dettes, dépenses qui ne sont pas le résultat de la liquidation, est affecté au remboursement de la contribution faite par les associés sur les parts sociales de la Société. Le solde restant final est distribué aux associés en proportion de leur participation respective.

**Art. 18. Dispositions générales.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi de 1915.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

#### Souscription et libération

Cerberus Capital Management, L.P. représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR [-]

# Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels du 31 décembre 2014:
- M. Faruk Durusu, né le 20 juin 1978, à Yildizeli, Turquie, demeurant pour son activité professionnelle à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Philippe Van Den Avenne, né le 29 avril 1972, à Boloeil, Belgique, demeurant pour son activité professionnelle à Atrium Business Park, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. La personne suivante est nommée en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société pour une période se terminant à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels du 31 décembre 2014:
- M. Gerardus Johannes Schipper, né le 24 octobre 1965 à Zivenaar, Pays-Bas, demeurant pour son activité professionnelle à Oude Utrechseweg 32, 3743KN Baarn, Pays-Bas.
  - 3. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.



Signé: A. WHELAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60189. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006607/450.

(140006996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

# Power Transmission Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 56.517.

### **RECTIFICATIF**

Extrait

Au lieu de:

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2013 que:

La société Lexington Governance Limited, Registre de Londres 08454544 ayant son siège à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représenté par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur démissionnaire.

Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg; administrateur et Président,
- Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg; administrateur,
- Monsieur Domenico RIZZUTO, demeurant professionnellement au 11, Cromwell place GB- SW7 2JN London; administrateur.

Le mandat du commissaire suivant:

- Ser.Com S.à.r.I, ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: L130219749

Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2013

Il y a lieu de lire:

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2013 que:

La société Lexington Governance Limited, Registre de Londres 08454544 ayant son siège à Londres NW1 1JD, Royaume-Uni, 41, Chalton Street, représenté par Monsieur Andrew Simon Davis, né le 28 juillet 1963 à Londres, Royaume-Uni et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street, NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur démissionnaire.

Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg; administrateur et Président,
- Monsieur Domenico RIZZUTO, demeurant professionnellement au 11, Cromwell place GB- SW7 2JN London; administrateur.

Le mandat du commissaire suivant:

- Ser.Com S.à.r.l, ayant son siège social au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2014005619/47.

(140005619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.



# Harrods Property Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.537.

Les comptes consolidés au 31 janvier 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harrods Property Investments Sàrl Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014008432/11.

(140008773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 98.278.650,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers. R.C.S. Luxembourg B 165.303.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### **APPEARED**

Euler Hermes North America Holding, Inc, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (hereafter referred to as the "Shareholder 1"),

hereby represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of proxy given on 19 December 2013, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration, and

Euler Hermes France S.A., a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 1, Place des Saisons, F-92048 Paris la Défense Cedex and registered with the Company Register of Paris Nanterre under number 348920596 (hereafter referred to as the "Shareholder 2" together with the Shareholder 1, the "Shareholders").

hereby represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of proxy given on 19 December 2013, which, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the shares issued by Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on 9 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 192 of 24 January 2012, with a share capital of EUR 79,763,950, having its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 165303 (the "Company").

The articles of association of the Company were amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 31 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2563 of 15 October 2013.

The appearing parties, represented as above stated, in their capacity as shareholders of the Company, then took the following resolutions:

### First resolution

The Shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighteen million five hundred fourteen thousand seven hundred euro (EUR 18,514,700.-), so as to raise it from its current amount of seventy-nine million seven hundred and sixty-three thousand nine hundred and fifty euro (EUR 79,763,950), to an amount of ninety-eight million two hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 98,278,650.-) by the issue of one million eight hundred fifty-one thousand four hundred and seventy (1,851,470.-) new shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

# Subscription/Payment

Thereupon, the Shareholder 1 as above represented, declared to subscribe to the one million eight hundred fifty-one thousand four hundred and seventy (1,851,470.-) new shares with a par value of ten euro (EUR 10) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such shares together with a share premium of nine euro (EUR 9.-) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of 100% of the issued and outstanding membership interests held by the Shareholder 1 in Euler Hermes ACI Holding, LLC, a Delaware



limited liability company, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the "Shares").

The Shareholder 1 as above represented further declared that the contribution of the Shares is valued at eighteen million five hundred fourteen thousand seven hundred and nine euro (EUR 18,514,709.-) as at the date hereof, the Contribution in Kind thus being valued at eighteen million five hundred fourteen thousand seven hundred and nine euro (EUR 18,514,709.-) as at the date hereof.

The Shareholder 1 as above represented also declared that (i) it is the sole owner of the Shares and has the power to dispose of the Shares, (ii) there exist no impediments whatsoever to the free transferability and contribution of the Shares to the Company, (iii) there are no pre-emptive or other rights under which a person may be entitled to acquire one or more Shares and (iv) that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Shares to the Company.

The Shareholder 2 as above represented, declared to accept the subscription by Shareholder 1 to the one million eight hundred fifty-one thousand four hundred and seventy (1,851,470.-) new Shares of the Company with a par value of ten euro (EUR 10) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and the full payment by Shareholder 1 of such Shares together with a share premium of nine euro (EUR 9.-) by a contribution in kind consisting of the Contribution in Kind.

### Second resolution

The Shareholders resolved to accept the subscription by Shareholder 1 to one million eight hundred fifty-one thousand four hundred and seventy (1,851,470.-) new shares with a par value of ten euro (EUR 10) each and to resolved to allot the new shares issued by the Company accordingly.

### Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation to reflect the above capital increase:

" **5.** The share capital of the Company amounts to ninety-eight million two hundred seventy-eight thousand six hundred and fifty euro (EUR 98,278,650.-), divided into nine million eight hundred twenty-seven thousand eight hundred sixty-five (9,827,865.-) shares, each with a par value of ten euro (EUR 10)."

### Fourth resolution

To resolve to amend article 6 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" Art. 6. Transfer of units. If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of a sole member, the units of the Corporation are freely transferable to non-members.

Any transfer of units of the Corporation to non-members is subject to the unanimous consent of the shareholders.

Any decision taken by the Corporation as shareholder of Solunion Seguros de Crédito, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros, S.A. ("JV Solunion") and of Euler Hermes Servicos de Gestao de Riscos Ltda. ("EH Brazil") relative to the transfer of their shares, are taken by the board of managers of the Corporation with the prior consent of the general meeting of shareholders of the Corporation and require the unanimous consent of the shareholders.

# Indeed:

- (a) One or more direct or indirect investors in the Company may be subject to adverse consequences under U.S. federal tax law as a result of transactions which might be engaged in by the Company or the JV Solunion (or any of its subsidiaries). Without the consent of EH North America, the Company shall not (A) directly or indirectly sell, dispose, transfer, or "exchange" (as determined for U.S. federal income tax purposes) any share or other equity interest (as determined for U.S. federal income tax purposes) in EH Brazil or the JV Solunion; or (B) to take any action as a shareholder or interestholder with respect to its interest in EH Brazil or the JV Solunion.
  - 1.
  - (b) Without limitation of the foregoing, the Company shall:
- a. to the extent of the Company's rights related to its interest in the JV Solunion, as directed by EH North America, utilize the rights of the Company related to its interest in the JV Solunion to prevent the JV Solunion (and/or any of its subsidiaries) from taking an action that would cause EH North America to recognize any income or gain of EH North America deferred in connection with the JV formation transactions.
- b. at the request of EH North America, obtain and make available to EH North America (including by utilizing the rights of the Company related to its interests in EH Brazil and the JV Solunion) such document and/or other information regarding the Company, EH Brazil or the JV Solunion or any of their respective subsidiaries, relevant to the U.S. federal tax consequences of the direct or indirect investment by EH North America in the Company, EH Brazil, and in the JV Solunion (and their respective subsidiaries), including, for the sake of clarity, information related to the filing of a certification under United States Treasury Regulations Section 1.367(a)-8(g)."



#### Fifth resolution

To resolve to amend article 8 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" Art. 8. Power of the general meeting. The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.

Any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.

All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Corporation, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

### Written Resolutions

If the Corporation has twenty five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.

The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management of the company by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.

The formal requirements set forth in the above paragraph for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in the above paragraph for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management."

### Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

# Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles treize, le vingtième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

# ONT COMPARU:

Euler Hermes North America Holding, Inc., une société constituée selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, États-Unis d'Amérique, (l'«Associé 1»),

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration, datée du 19 décembre 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, et

Euler Hermes France S.A., une société anonyme constituée selon les lois de France, ayant son siège social au 1, Place des Saisons, F-92048 Paris la Dédense Cedex, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris Nanterre sous le numéro 348920596, (l'«Associé 2» et ensemble avec l'Associé 1, les «Associés»),

représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration, datée du 19 décembre 2013, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement



Lesquelles comparantes, dûment représentées, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales de Euler Hermes Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par un acte notarié du notaire soussigné du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 199, du 24 janvier 2012, ayant un capital social de EUR 79.763.950, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.303 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné daté du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2563, du 15 octobre 2013.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, en leur qualité d'associés de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

### Première résolution

Les Associés décidèrent d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit millions cinq cent quatorze mille sept cents euros (EUR 18.514.700,-), afin d'augmenter son montant actuel de soixante-dix-neuf millions sept cent soixante-trois mille neuf cent cinquante euros (EUR 79.763.950,-) à un montant de quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 98.278.650,-) par l'émission d'un million huit cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix (1.851.470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

### Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé 1 déclara souscrire à un million huit cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix (1.851.470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission de neuf euros (EUR 9,-) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en 100% des parts d'intérêts émises et existantes détenues par l'Associé 1 dans Euler Hermes ACI Holding, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique (les «Parts»).

L'Associé 1 déclara aussi que la contribution des Parts est évaluée à dix-huit millions cinq cent quatorze mille sept cent neuf euros (EUR 18.514.709,-) en date des présentes et que l'Apport en Nature est ainsi évalué à dix-huit millions cinq cent quatorze mille sept cent neuf euros (EUR 18.514.709,-) en date des présentes.

L'Associé 1 déclara également (i) qu'il est l'unique détenteur des Parts et a le pouvoir de disposer des Parts, (ii) qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cessibilité et contribution des Parts à la Société, (iii) qu'il n'existe aucun droit préférentiel ou autre en vertu duquel une personne pourra acquérir une ou plusieurs Parts et (iv) que des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter un transfert valable des Parts à la Société.

Dès lors, l'Associé 2 déclara accepter la souscription par l'Associé 1 aux un million huit cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix (1.851.470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes de la Société et la libération totale par l'Associé 1 de ces Parts ainsi qu'une prime d'émission de neuf euros (EUR 9,-) par un apport en nature consistant en l'Apport en Nature.

### Deuxième résolution

Les Associés décidèrent d'accepter la souscription par l'Associé 1 aux un million huit cent cinquante-et-un mille quatre cent soixante-dix (1.851.470) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et d'attribuer les nouvelles parts sociales émises par la Société conformément.

### Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, les Associés décidèrent de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt-dix-huit millions deux cent soixante-dix-huit mille six cent cinquante euros (EUR 98.278.650,-) divisé en neuf millions huit cent vingt-sept mille huit cent soixante-cinq (9.827.865) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

# Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décidèrent de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

« Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société sont librement cessibles à des non-associés.

Tout transfert de parts sociales de la Société à des non-associés est soumis à l'approbation unanime des associés.



Toutes décisions prises par la Société en tant qu'associé de Solunion Seguros de Crédito, Compañía Internacional de Seguros y Reaseguros, S.A. (la «JV Solunion») et de Euler Hermes Servicos de Gestao de Riscos Ltda. («EH Brazil») relatives au transfert de leurs parts sociales, sont prises par le conseil de gérance de la Société avec approbation préalable de l'assemblée générale des actionnaires et requièrent l'agrément unanime des associés.

En effet:

- (a) Un ou plusieurs investisseurs directs ou indirects dans la Société peut/peuvent faire l'objet de conséquences défavorables en vertu du droit fiscal fédéral américain suite à des transactions qui pourraient être effectuées par la Société ou la JV Solunion (ou l'une ou l'autre de ses filiales). Sans le consentement de EH North America, la Société ne pourra (A) vendre, céder, transférer, ou "échanger" (tel que déterminé pour des besoins d'impôt fédéral sur le revenu américain) directement ou indirectement toute part sociale ou autre sûreté (tel que déterminé pour des besoins d'impôt fédéral sur le revenu américain) dans EH Brazil ou la JV Solunion; ou (B) entreprendre toute action en tant qu'associé ou indivisaire en rapport avec son intérêt dans EH Brazil ou la JV Solunion.
  - (b) Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, la Société:
- a. dans l'étendue des droits de la Société liés à son intérêt dans la JV Solunion, sur instruction de EH North America, utilisera les droits de la Société liés à son intérêt dans la JV Solunion pour empêcher la JV Solunion (et/ou l'une ou l'autre de ses filiales) de prendre une mesure qui contraindrait EH North America à reconnaitre tout revenu ou gain de EH North America reporté dans le cadre des transactions de formation de la JV Solunion.

b. à la demande de EH North America, obtiendra et mettra à disposition d'EH North America (y compris en utilisant les droits de la Société liés à ses intérêts dans EH Brazil et la JV Solunion) ce document et/ou d'autres informations concernant la Société, EH Brazil ou la JV Solunion ou l'une ou l'autre de leurs filiales respectives, pertinent pour les conséquences fiscales fédérales américaines de l'investissement direct ou indirect par EH North America dans la Société, EH Brazil, et dans la JV Solunion (et leurs filiales respectives), y inclus, pour des soucis de clareté, les informations concernant le dépôt d'une certification sous la Section 1.367(a)-8(g) de la Réglementation du Trésor des Etats-Unis.»

# Cinquième résolution

Les Associés décidèrent de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les Associés prennent leur décisions en passant des résolutions soit lors d'assemblées des Associés ou, sous réserve des limites exposées dans les présents Statuts et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des présents Statuts. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par courrier recommandé, et les décisions seront adoptées par la majorité des votes émis, quel que soit la proportion du capital social émis représenté.

### Résolutions écrites

Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés ne doivent pas nécessairement être adoptées lors d'assemblées des Associés mais peuvent être aussi adoptées par voie circulaire.

Le texte des résolutions à adopter par voie circulaire sera envoyé aux Associés par écrit par la Gérance par lettre recommandée, email ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et d'envoyer leur vote à la Gérance de la Société par lettre recommandée, email ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe ci-dessus concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe ci-dessus concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.»

# Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

# Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. DOSTERT - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: LAC/2013/59822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006715/272.

(140007031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

### Jet Aviation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.044.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 13 mars 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts sociales

Jet Management Ltd,

Road Town, 146, Trident Chambers, Iles Vierges Britanniques,

enregistrée auprès du registre des lles Vierges Britanniques

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Jet Aviation Services S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014008489/22.

(140008703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# I.I.I. Investissements Industriels Ibériques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 160.936.

Les comptes annuels au 30 SEPTEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

# FIDUCIAIRE CONTINENT S.A.

Référence de publication: 2014008448/10.

(140009454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

# I.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 3, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 71.719.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2014008449/10.

(140008838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck